

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Anne-Laure Métraux-Botteron et consorts - L'économie circulaire pour renforcer
l'attractivité du Canton de Vaud ; sortir de l'ère du tout-jetable**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 15 mars 2021 par visioconférence.

Présent-e-s : Mmes Anne-Sophie Betschart (présidence), Florence Bettschart-Narbel, Céline Misiego, Anne-Laure Métraux-Botteron, Cloé Pointet. MM. Jean-Rémy Chevalley, Jean-Marc Sordet. Excusé-e-s : néant.

Représentant-e-s du Département des institutions et du territoire (DIT) : Mme Christelle Luisier Brodard, Conseillère d'Etat. M. Guillaume de Buren, Chef du Bureau de la durabilité.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

L'économie circulaire est une des solutions à la crise climatique que nous vivons et à la problématique de la production de déchets en grand nombre.

Elle est un levier important qui consiste d'une part à penser la vie des objets dès leur conception afin qu'ils ne terminent pas leur vie en simples déchets et, d'autre part, à encourager la réparation des objets afin d'éviter l'obsolescence programmée.

L'économie circulaire implique des synergies entre différentes entreprises et collectivités. Ces synergies permettent notamment de mutualiser les coûts et de rendre l'économie plus efficiente.

Elle se concrétise déjà dans notre canton à travers le recyclage du béton et d'autres matériaux de construction. Cela n'est toutefois pas systématique, et ce type d'exemples mériterait d'être pérennisé et renforcé.

L'économie circulaire permet de réduire la dépendance envers les importations de matières premières, dépendance particulièrement problématique en cas de crise (COVID par exemple). Elle permet d'éviter le gaspillage et d'optimiser l'usage des matières premières sur le long terme.

Elle permet de même de créer localement de la plus-value et de l'emploi, en encourageant les circuits courts et les activités comme la réparation, l'entretien ou l'économie de fonctionnalité (vente de l'usage plutôt que de la propriété d'un bien).

Avant de lancer un projet d'économie circulaire, il importe d'établir un écobilan afin de s'assurer dans les faits de la qualité/pertinence du projet considéré.

Ce postulat demande donc au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité :

- De réaliser une étude des symbioses industrielles potentielles sur son territoire et d'encourager l'échange de matières premières, d'eau et d'énergie entre les entreprises ;
- De favoriser l'économie de partage en soutenant financièrement ou en subventionnant les organismes de réparation telle que « ressourceries » et « repairs-cafés » ;

- De mettre en place une plateforme d'échange permettant aux communes de mutualiser leurs matériels (location ou prêt entre elles) ;
- De prioriser les achats effectués par l'Etat selon le principe de l'économie circulaire et d'effectuer des écobilans, si nécessaire, pour définir la solution la plus écologique.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DIT rappelle en préambule la définition retenue de l'économie circulaire, soit une économie dans laquelle la valeur des produits et des matériaux est maintenue dans l'économie aussi longtemps que possible, et la production des déchets réduite au maximum. Tout le cycle économique est donc concerné, pas uniquement le recyclage des déchets.

L'économie circulaire représente une chance à saisir, à plusieurs titres. D'une part, les attentes de la population sont énormes face à l'obsolescence des produits, d'autre part l'économie circulaire constitue une opportunité pour l'emploi et l'innovation. L'économie circulaire implique de prolonger la durée de vie des produits et de sortir du tout-jetable, ce qui représente un retour au bon sens économique.

Les autorités publiques peuvent soutenir et faciliter les changements de comportement face à ces enjeux. Des mesures sont discutées à tous les niveaux politiques mais aussi dans les associations économiques, les entreprises, les associations de consommateurs, etc. Cette transition vers une économie circulaire requiert un changement de perspective par rapport à l'économie linéaire actuelle (extraire, fabriquer, consommer et jeter) qui est incompatible avec le respect des limites planétaires. Le Conseil d'Etat estime donc que cette transition est une opportunité et que l'accompagner est une nécessité. Ainsi, au printemps 2020, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil une stratégie de soutien à l'économie durable, intégrée à la politique d'aide au développement économique (PADE 2020-2025), avec la création d'un fonds de 25 millions. Actuellement, la mise en œuvre de ce fonds est en cours au niveau du Service de la promotion économique, avec l'appui du Bureau de la durabilité.

Le chef du Bureau de la durabilité présente les fondamentaux de l'économie circulaire et évoque les démarches en la matière engagées au niveau fédéral, dans les autres cantons et au sein du canton de Vaud. Il précise que l'économie circulaire est considérée par l'administration cantonale comme une sous-catégorie de l'économie durable.

La cheffe du DIT souligne que, sur le principe, le Conseil d'Etat se montre totalement favorable à relever les défis de l'économie circulaire. S'agissant du postulat proprement dit et des quatre demandes précises qu'il contient, elle indique toutefois que :

- a) Des éléments existent déjà, en particulier dans le cadre du Plan directeur cantonal (PDCn -> pôles de développement, zones d'activités), concernant les symbioses industrielles.
- b) Des aides à la création d'entreprise (*repairs*-cafés, etc.) existent. Il importe au demeurant d'éviter autant que possible les distorsions de la concurrence dans une économie de la réparation et de l'occasion qu'il convient de ne pas prêter. Des fiches pratiques ont par ailleurs été élaborées en la matière pour les communes par le Bureau de la durabilité.
- c) Le partage de matériel pour les communes peut se faire via l'action des communes elles-mêmes.
- d) Une réforme des achats de l'administration cantonale vaudoise est intervenue, intégrant déjà des aspects de durabilité.

En conséquence, le postulat porte sur des éléments pertinents mais très ponctuels et déjà en partie mis en œuvre. Aussi, la cheffe du DIT plaide pour un traitement plus global/large du postulat mais qui resterait pragmatique (orientation solutions). L'idée consisterait dès lors à ne pas élaborer un rapport conceptuel de plus sur l'économie circulaire mais bien d'établir une feuille de route permettant de définir et prioriser les actions concrètes pouvant rapidement être mises en œuvre sur le plan cantonal et communal.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Les membres de la commission qui s'expriment se montrent favorables tant au postulat qu'à une redéfinition de sa portée telle que définie par la cheffe du DIT (prise en considération partielle du postulat) :

- L'économie circulaire est un but louable vers lequel il convient de tendre (lutte contre la surconsommation, lutte contre l'obsolescence programmée, développement d'une économie durable). Plus qu'une réponse à la crise climatique, l'économie circulaire est la manière la plus

logique d'envisager une économie responsable. En ce sens, le postulat se montre intelligent et raisonnable. Il a le mérite de mettre la responsabilité sur les producteurs (matières plastiques...) et pas seulement sur les consommateurs.

- L'économie circulaire n'est pas nouvelle ; c'est un principe qui se retrouve dans la nature. Par exemple, il y a longtemps que l'agriculture pratique l'économie circulaire : « Si une vache émet en effet du méthane, elle consomme au préalable des fourrages qui auront capté du CO₂ pour leur croissance grâce à la photosynthèse ». Il suffit pour les sociétés humaines d'avoir la volonté de mettre en œuvre ce principe.
- La plateforme d'échange entre communes s'avère une bonne idée. Il importe cependant qu'elle soit pratique et facile d'usage pour qu'elle soit sollicitée par les services communaux.
- Beaucoup de choses se font dans le canton en matière d'économie circulaire : soutiens communaux aux *repairs*-cafés, plateforme www.lausanne-repare.ch (répertoire des adresses de réparation durable, initié par la Ville de Lausanne et la Fédération romande des consommateurs), programme de Pro Senectute Vaud intitulé La Compagnie des Voisins (<https://compagniedesvoisins.ch>, encouragement des contacts, activités, prêts de matériel et coups de main entre voisins), ludothèques. En ce sens, un état des lieux de ces initiatives présenterait de l'intérêt.
- Le PDCn répond déjà à la question des symbioses industrielles. Cette demande du postulat doit être supprimée au profit d'une vision plus globale telle qu'évoquée par la cheffe du DIT.

La postulante exprime de même son accord à une redéfinition de la portée du postulat. Après discussion et pour éviter tout inventaire exhaustif peu utile de tout ce qui relève de l'économie circulaire, la formulation suivante est préférée aux quatre points listés par le postulat :

« Ainsi par ce postulat, nous demandons de charger le Conseil d'Etat d'établir un état des lieux de ce qui se fait au niveau cantonal et communal et de présenter une feuille de route des actions possibles et concrètes à mettre en place au niveau cantonal et communal en tenant compte des expériences des autres cantons et des mesures fédérales ».

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Yvonand, le 15 avril 2021.

*La présidente :
Anne-Sophie Betschart*